

DELIBERATION N° 83/6-14 : ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT - 2ème TRANCHE AVENANT N° 1
MIROITERIE LORRAINE à NANCY

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES :

- Vitrage, suite à création d'une porte extérieure sur salle de jeux pour un montant de 1 208,53 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec la MIROITERIE LORRAINE à NANCY titulaire du lot n° 14 -Vitrerie, miroiterie - de la construction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES par marché du 18 Novembre 1981 approuvé par la Préfecture le 27 Novembre 1981, un avenant n° 01 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total H.T. de 1 019,00 F soit 1 208,53 F T.T.C.
- précise que ledit avenant portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 21 185,41 F T.T.C. à 22 205,13 T.T.C.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983, au programme 10/80.